

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

ASTRIDA

Astrida, le 29 mars 1951.-



393

N° 707 / Pol.

OBJET:
Corps de Police.

Monsieur le Commissaire de Police,

Subsidiairement à ma lettre recommandée n° 91/Police du 12/1/51, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le policier Kinanuka me déclare que sa femme Kanguhaka n'a pas reçu les 70 frs lui envoyés par votre intermédiaire.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir les contrats des policiers qui ont été mutés d'Usumbura à Astrida, en décembre dernier.

Le Commissaire de Police,
CH. L E E S,

A Monsieur le Commissaire de Police
à

U S U M B U R A . -
